ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

Chambéry le 12 novembre 2020

Division des personnels et des moyens du 1er degré
Réf N°
Affaire suivie par :
Catherine Beccu
Anne-Marie Robin
Tél : 04 76 69 16 36
Mél : ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr

D.S.D.E.N 73
131, avenue de Lyon
73000 Chambéry

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Formation continue 2020-2021 des enseignants du 1er degré

Sommaire:

- Plans « Français » et « Mathématiques » 2020-2021
- Animations pédagogiques 2020-2021
- Situations particulières
- Offre de stages 2020-2021
- S'inscrire aux animations pédagogiques au choix
- Candidater aux stages

Le plan départemental de formation continue 2020-2021 s'inscrit dans les priorités nationales, académiques et départementales.
Ce plan se décline selon deux modalités : - plans « Français » et « Mathématiques »
- animations pédagogiques
auxquelles s'ajoute une offre de stages.

Chacun des enseignants du 1er degré est concerné par l'une ou l'autre des modalités (plan « Français » / plan « Mathématiques » **OU** animations pédagogiques).

La prise en compte de la situation sanitaire et l'observation des protocoles conduiront à restreindre les formations dispensées en « présentiel », au moins jusqu'au 1er décembre prochain. Le déploiement du plan départemental de formation s'inscrira dans le contexte et les mesures sanitaires; en fonction des circonstances, le mode distanciel sera privilégié.

PLANS « FRANÇAIS » ET « MATHÉMATIQUES » 2020-2021

Les plans « Français » et « Mathématiques » ont pour ambition de former l'ensemble des enseignants du 1er degré, sur une période de 6 ans, en français et en mathématiques.

La mise en œuvre s'organise en deux fois trois ans :

- sur chaque période de trois ans, tous les professeurs d'école reçoivent une formation intensive, équivalente à 5 journées (dont 3 comptabilisées au titre de l'obligation réglementaire de service « animations pédagogiques 18 heures »), en français ou en mathématiques ;
- ainsi, à l'issue des trois premières années, la moitié des enseignants aura été formée soit en français, soit en mathématiques.

Le déploiement des plans met en œuvre les principes suivants:

- massification du temps de formation pour viser un effet majeur de transformation des pratiques ;
- articulation des contenus de formation et des résultats des élèves aux évaluations CP, mi-CP, CE1 et 6ème ;
- appui sur les ressources existantes et leur appropriation.

Des groupes de travail d'une dizaine d'enseignants, dénommés « constellations », sont constitués pour toute la durée de la formation. La constitution des constellations est opérée par les inspecteurs de circonscription et leurs équipes en réponse à des problématiques de configuration d'école, de territoire, de parcours des élèves, de cycle... Elle ne donne pas lieu à inscription individuelle.

Les constellations sont accompagnées par un formateur de terrain, conseiller pédagogique ou PEMF. La conduite de ces actions de formation plan « Français » / plan « Mathématiques » est organisée et assurée en circonscription, dans le cadre d'un pilotage départemental. Une part significative du temps est dédiée à la mise en œuvre et au transfert en classe.
Les enseignants engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques » ne sont pas concernés par l'inscription aux animations pédagogiques.

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES 2020-2021

Pour rappel, l'obligation réglementaire de service comporte 18 heures d'animations pédagogiques.

Ces 18 heures sont consacrées pour :
- 6 heures au domaine « Français / maîtrise de la langue »
- 6 heures au domaine « Mathématiques »
- 6 heures à une action de formation au choix ou un projet spécifique

Les animations pédagogiques, au format hybride (distanciel/présentiel ou distanciel uniquement), se déclinent donc ainsi :

Cycle 1	6 heures	domaine « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »
	6 heures	domaine « Découvrir les nombres, formes, grandeurs, suites »
	6 heures	action(s) de formation au choix ou projet spécifique
Cycle 2	6 heures	domaine « Français »
	6 heures	domaine « Mathématiques »
	6 heures	action(s) de formation au choix ou projet spécifique
Cycle 3	6 heures	domaine « Français »
	6 heures	domaine « Mathématiques »
	6 heures	action(s) de formation au choix ou projet spécifique

L'inscription aux 2 fois 6 heures « Français » et « Mathématiques » est faite automatiquement.

Seules les actions de formation « au choix » (6 heures) font l'objet d'une inscription individuelle.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Enseignants engagés dans une constellation « Français » ou « Mathématiques »
Les enseignants bénéficiant des actions du plan « Français » ou du plan « Mathématiques » en 2020-2021 ne sont pas concernés par le plan d'animations pédagogiques. Leurs 18 heures d'obligations réglementaires de service sont intégrées aux actions déployées dans le cadre du plan.

Enseignants exerçant à temps partiel
L'obligation réglementaire de service « animations pédagogiques » s'exerce selon la quotité de travail :

- quotité 80% 15 heures (6 heures Français **+** 6 heures Mathématiques **+** 3 heures « au choix »)
- quotité 75 % 12 heures (6 heures Français **+** 6 heures Mathématiques)
- quotité 50% 9 heures (6 heures Français **ou** 6 heures Mathématiques **+** 3 heures « au choix »)

Enseignants engagés dans une constellation et exerçant à temps partiel
L'obligation réglementaire de service s'exerce, là encore, selon la quotité de travail ; l'organisation des différents temps de formation est validée par l'inspecteur.trice de circonscription.
Les enseignants qui le souhaitent pourront suivre les actions de formation du plan dans leur intégralité.

Directeurs d'école
Comme en 2019-2020, 3 heures d'animations pédagogiques (parmi les 6 heures « au choix ») sont dégagées au titre des réunions de directeurs. L'inscription est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

Enseignants néo-titulaires 1ère année (T1) s'ils ne sont pas engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques »
Les 18 heures d'animations pédagogiques s'organisent en :

- 6 heures Français
- 6 heures Mathématiques
- 6 heures Posture et voix (module obligatoire)

L'inscription aux 3 fois 6 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

Enseignants néo-titulaires 2ème et 3ème année (T2 et T3) s'ils ne sont pas engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques »
Les 18 heures d'animations pédagogiques s'organisent en :

- 6 heures Français
- 6 heures Mathématiques
- 6 heures Enseigner en maternelle **ou** Evaluations nationales

L'inscription aux 3 fois 6 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne)

Maîtres d'accueil temporaire
Les enseignants accueillant, pour la première fois, dans leur classe, un ou plusieurs étudiants master 1 MEEF, peuvent bénéficier de 3 heures « Accueillir et accompagner un étudiant M1 ».
L'inscription à ces 3 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne)

Enseignants et/ou équipes engagés dans des projets spécifiques
Quelques modules de formation ou d'accompagnement concernent des projets spécifiques, nouveaux ou engagés en 2019-2020, validés par l'inspecteur.trice de circonscription.
Après validation, l'inscription est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne)

OFFRE DE STAGES 2020-2021

L'offre de stages comporte deux volets : stages à publics désignés sans appel à candidatures / stages avec appel à candidatures

Stages à publics désignés sans appel à candidatures

Intitulé	Public
Prise de fonction ASH Rentrée 2020	Enseignants exerçant pour la première fois sur un poste ASH (coordonnateur ULIS, SEGPA et EREA, enseignant UE)
CAPPEI	Enseignants retenus en formation CAPPEI et exerçant sur un poste spécialisé
Enseignants référents	Enseignants référents
Enseignants du RASED	Enseignants spécialisés des RASED
Psychologues de l'éducation nationale	Psychologues éducation, développement et apprentissage (EDA) 1er degré
Coordonnateurs ULIS	Coordonnateurs ULIS collège du département
Formation croisée en faveur de l'École inclusive	Psychologues EDA, enseignants 1er et 2nd degrés, enseignants référents, assistante sociale, médecin scolaire, chef d'établissement...
Vers la fonction de directeur d'école - Liste d'aptitude	Enseignants désireux de demander leur inscription sur LA Directeur d'école
Directeurs d'école Rentrée 2020 Accompagnement	Directeurs d'école nouvellement nommés à la rentrée 2020 et n'ayant aucune expérience antérieure de la fonction
Directeurs d'école Rentrée 2020 Fin d'année	Directeurs d'école nouvellement nommés à la rentrée 2020 et n'ayant aucune expérience antérieure de la fonction
CAFIPEMF - Préparation épreuve admissibilité	Enseignants inscrits à l'épreuve d'admissibilité CAFIPEMF
CAFIPEMF - Préparation épreuve admission	Enseignants inscrits à l'épreuve d'admission CAFIPEMF

Stages avec appel à candidatures

Intitulé	Numéro de dispositif	Public	Durée
Troubles musculo-squelettiques en maternelle	20D0730094	Enseignants d'école maternelle	1 jour
Climat scolaire et harcèlement	20D0730095	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Radicalisation et dérive sectaire	20D0730096	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Égalité filles garçons - Éducation à la sexualité	20D0730097	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Ski de fond	20D0730098	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Ski alpin	20D0730099	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Sciences - Esprit scientifique et esprit critique	20D0730100	Tous les enseignants des écoles	1 jour

Ces journées de stage seront programmées le mercredi.

S'INSCRIRE AUX ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES AU CHOIX

Inscription aux 6 heures d'animation pédagogique **au choix** pour les enseignants **n'appartenant pas à une constellation plan « Français » ou plan « Mathématiques »**	En ligne du 18 au 24 novembre 2020

Consulter le plan de formation « Animations pédagogiques 2020-2021 »

1. Se connecter au PIA https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1er degré 073 »
5. Cliquer sur « Consultation du plan »
6. Saisir l'identifiant du dispositif de la circonscription d'exercice

circonscription Aix les Bains	dispositif	20D0730002
circonscription Albertville	dispositif	20D0730016
circonscription Chambéry 1	dispositif	20D0730028
circonscription Chambéry 4	dispositif	20D0730042
circonscription Combe de Savoie	dispositif	20D0730055
circonscription Moutiers	dispositif	20D0730073
circonscription St Jean de Maurienne	dispositif	20D0730065

S'inscrire

1. Se connecter au PIA https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1er degré 073 »
5. Cliquer sur « Inscription individuelle »
6. Saisir l'identifiant du dispositif de la circonscription d'exercice
7. Cocher le module souhaité, sélectionner un motif et cliquer sur suivant.

Les ordres de mission, pour les animations pédagogiques, sont adressés aux enseignants dans leur école de rattachement avec comme mention d'expéditeur "ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr".
L'objet est : "**Edition des ordres de mission GAIA**"

CANDIDATER AUX STAGES

Candidatures aux **stages**	En ligne du 18 au 24 novembre 2020

Consulter le plan de formation « Stages 2020-2021 »

1. Se connecter au PIA https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1er degré 073 »
5. Cliquer sur « Consultation du plan »
6. Saisir l'identifiant du dispositif du stage

Candidater

1. Se connecter au PIA https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1er degré 073 »
5. Cliquer sur « Inscription individuelle »
6. Saisir l'identifiant du dispositif du stage sollicité.
7. Cocher la (les) formation(s) souhaitée(s), sélectionner un motif puis cliquer sur suivant.
8. Classer les vœux.
9. Cliquer sur suivant puis confirmer l'inscription.

La candidature à un stage, si elle est retenue, vaut **engagement à suivre la formation**.

Les ordres de mission, pour un stage, sont adressés aux enseignants dans leur école de rattachement avec comme mention d'expéditeur "ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr".
L'objet est : "**Edition des ordres de mission GAIA**"

Pour la rectrice et par délégation,
Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

Éric LAVIS